

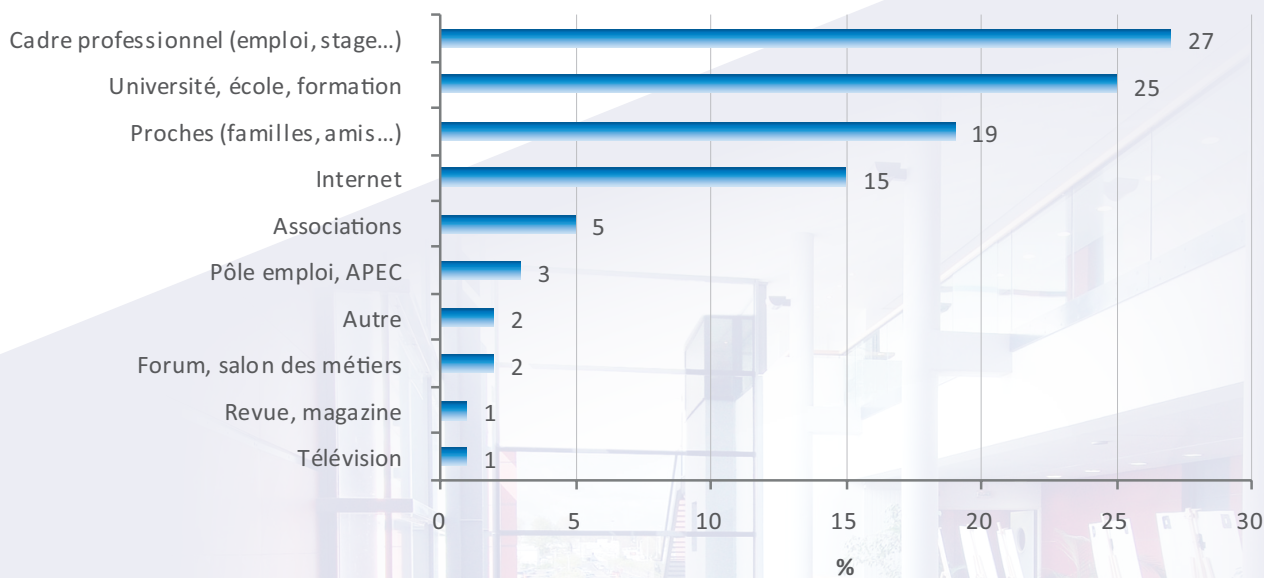
Observatoire de la formation

21^{ème} promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

A retenir

- 265 élèves entrés en formation le 29 août 2016 pour une durée de 2 ans
- 249 élèves interrogés (taux de retour de 94%)
- 70% de femmes et 30% d'hommes, soit une baisse confirmée de la proportion de femmes
- 30,2 ans en moyenne
- 78% d'externes, 19% d'internes, 3% de travailleurs handicapés
- 50% des élèves ont un niveau bac+5
- 71% des élèves sont motivés par la participation à la mission de réinsertion des personnes détenues et 69% par les métiers de relations humaines
- Des perspectives de catégorie A, surtout chez les plus diplômés

Graphique 1 : Connaissance du concours de CPIP - Proportions

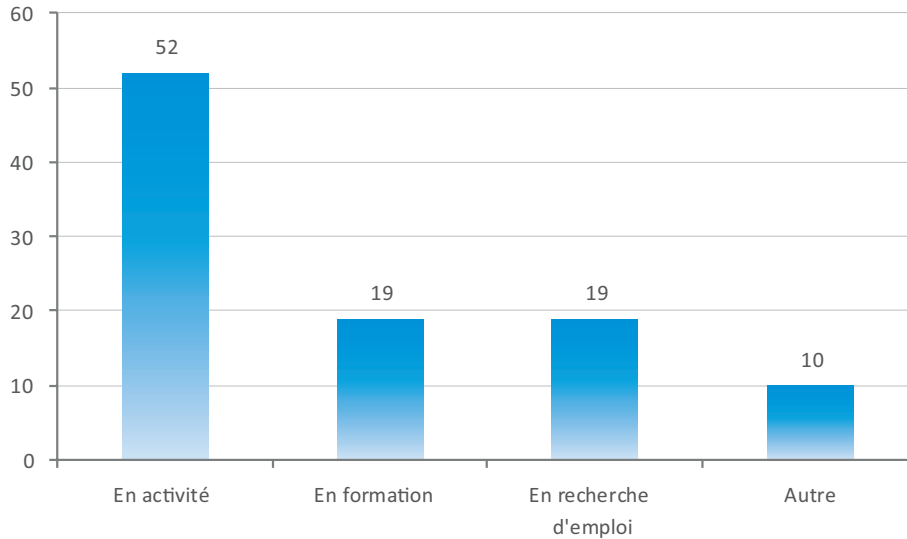


La connaissance du concours de CPIP émane de plusieurs sources qui sont principalement le cadre professionnel, les lieux de scolarité et de formation et, dans une moindre mesure, les proches et internet. Selon le profil des élèves, certaines d'entre elles sont davantage citées. Ainsi, on peut observer que 38% des personnes ayant suivi des études de droit ont appris l'existence de ce concours à l'université et 20% dans un cadre professionnel. A l'inverse, les étudiants

en sciences humaines ne sont que 10% à avoir pris connaissance de ce recrutement à l'université mais 33% dans le cadre professionnel. On peut de fait constater que la promotion de ce métier est probablement plus active dans les filières de droit, tandis que les étudiants en sciences humaines ont davantage tendance à découvrir le métier dans le cadre de stages ou d'emplois.

Les expériences professionnelles

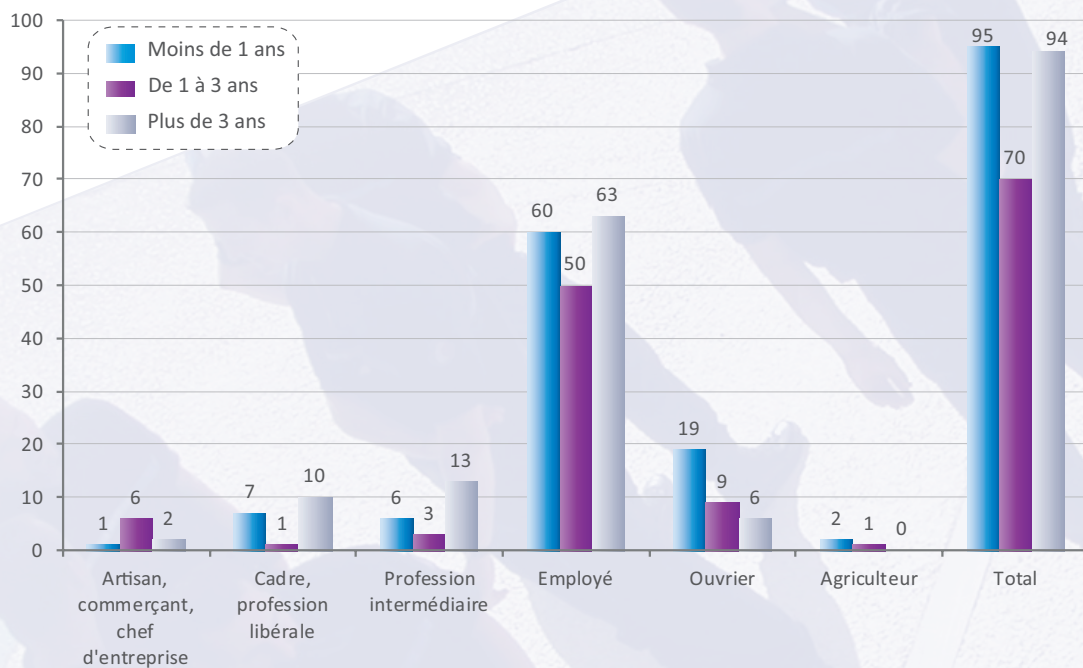
Graphique 2 : Situation professionnelle au moment du concours - Proportions



Un peu plus de la moitié des élèves de la promotion était en activité professionnelle au moment de passer le concours. Parmi ceux qui étaient en recherche d'emploi, les deux tiers ont déclaré l'être depuis moins d'un an. Ces données indiquent clairement que les futurs CPIP recrutés sont plutôt des per-

sonnes actives, ayant déjà exercé un emploi. Interrogés sur leurs expériences professionnelles dans le privé, 83% ont répondu positivement, dans les catégories d'emplois suivantes :

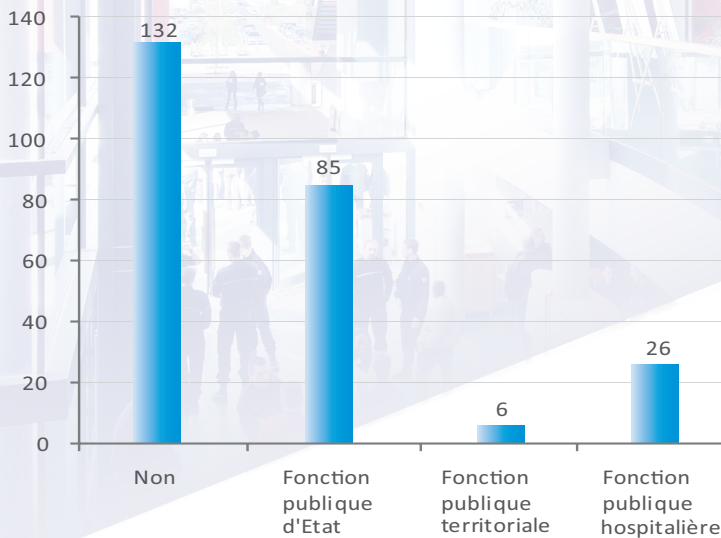
Graphique 3 : Catégorisation socioprofessionnelles et durées des emplois exercés avant le concours - Citations



Avant d'entrer en formation de CPIP, les emplois exercés par les élèves ont essentiellement été occupés en tant qu'employés, pour des durées relativement variées. Bien moins nombreuses, les expériences professionnelles d'ouvriers sont de loin plus

courtes que celles exercées dans des professions intermédiaires et en tant que cadres.

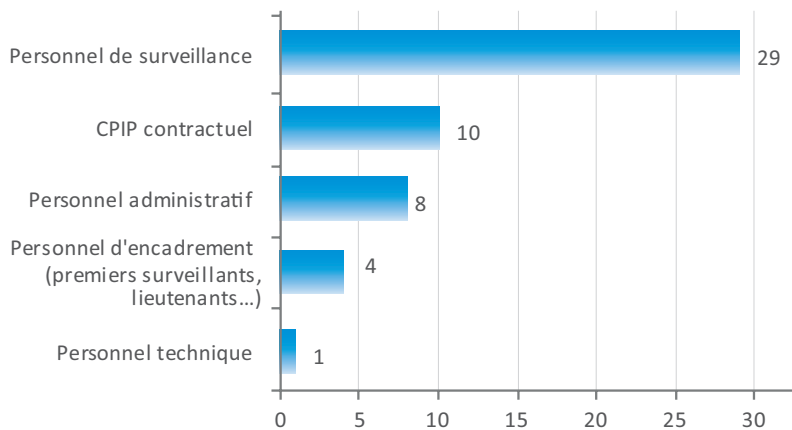
Graphique 4 : Hormis l'administration pénitentiaire, avez-vous déjà travaillé dans la fonction publique ? Effectifs



121 élèves, soit 48% de la promotion, ont déclaré avoir déjà exercé une activité professionnelle dans la fonction publique. Ces expériences se sont essentiellement déroulées dans la fonction publique d'Etat. Pour les deux tiers, le statut était celui de contractuel. Parmi eux, 48% évoluaient à des postes de catégorie C, 28% à des postes de catégories A et 22% à des postes de catégorie B. Les ministères desquels ils dépendaient étaient principalement ceux de l'Education nationale (48%) et de la Justice (33%).

Par ailleurs, 33 personnes, soit 20% de la promotion, ont déclaré avoir déjà travaillé dans l'administration pénitentiaire. En moyenne, cette expérience a duré 5,8 ans, avec une amplitude de 1 à 18 ans. Le nombre moyen de structures où se sont déroulées ces activités professionnelles est de 2.

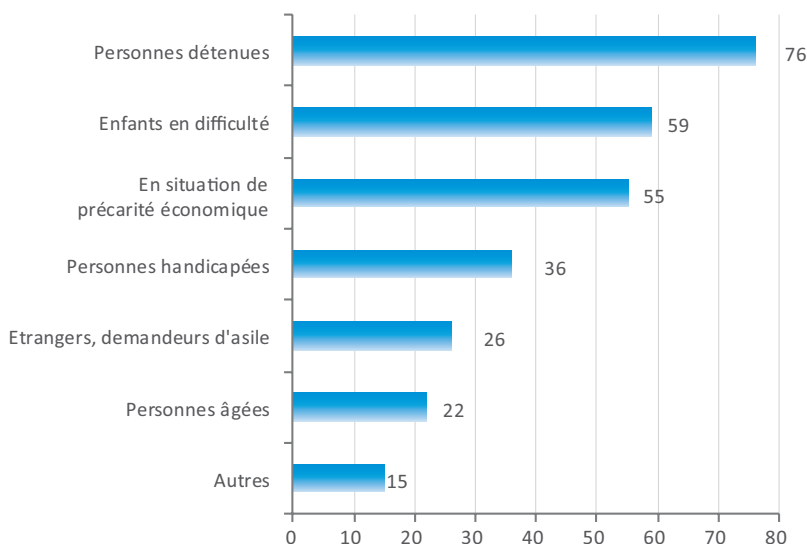
Graphique 5 : Corps professionnel précédent (pour les pénitentiaires) - Effectifs



Parmi les élèves ayant déclaré avoir eu une expérience professionnelle dans l'administration pénitentiaire, le corps professionnel le plus souvent cité est essentiellement celui de surveillants avec 29 réponses, suivi par celui des CPIP contractuels et celui des personnels administratifs. Les personnels d'encadrement et technique sont plus rares.

Il est également intéressant d'observer que 70% des élèves ont déjà eu une expérience dans la prise en charge de personnes en situation de précarité, essentiellement dans le cadre d'une association (53%), sinon dans le cadre d'une administration publique (31%). Le graphique suivant détaille les publics auprès desquels ces personnes sont intervenues.

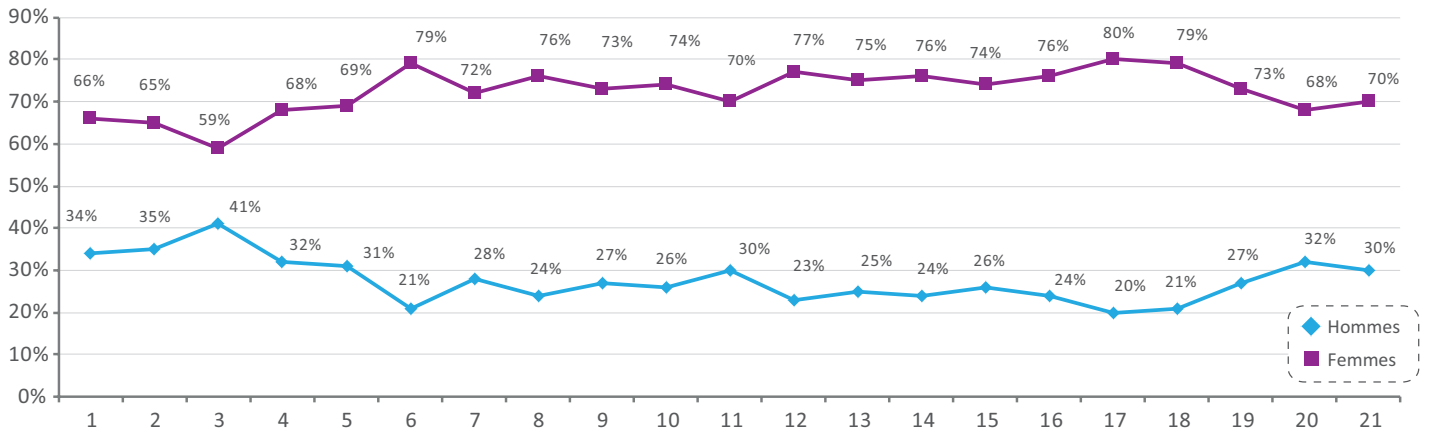
Graphique 6 : Expériences auprès de publics en situation de précarité - Citations



Les expériences professionnelles menées auprès de publics en situation de précarité sont nombreuses et s'inscrivent probablement dans le prolongement de dispositions sociales acquises avant ou durant la scolarité, à moins que ces expériences n'aient elles-mêmes servi de déclencheur à des perspectives professionnelles liées aux interventions auprès de publics démunis. Indépendamment de ces considérations, il demeure très intéressant de constater que les recrutés possèdent des expériences professionnelles variées en lien avec les catégories défavorisées de notre société.

Profil sociodémographique de la promotion

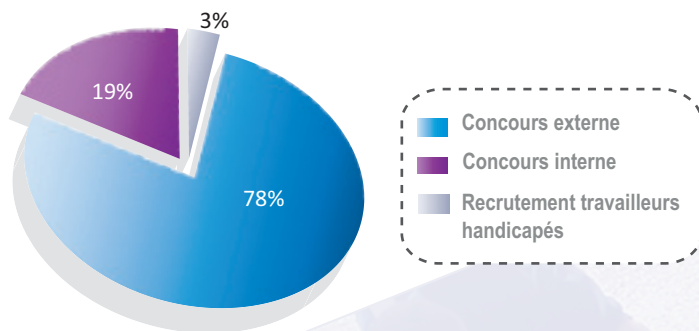
Graphique 7 : Evolution de la part d'hommes et de femmes entre les 1^{ère} et 20^{ème} promotions – Proportions



La proportion de femmes de la 21^{ème} promotion s'inscrit dans la tendance observée ces dernières années, à savoir une baisse de leur représentativité. Bien qu'elles continuent de compter pour plus des deux tiers de la promotion, la comparaison de

cette proportion avec celles des promotions précédentes confirment effectivement une tendance à la hausse de la gente masculine.

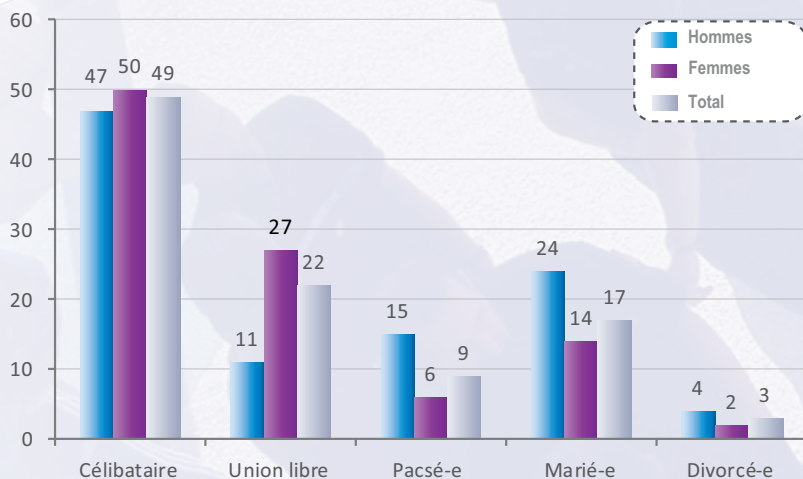
Graphique 8 : Modalités d'entrée – Proportions



La proportion d'élèves ayant intégré la formation par le concours externe est la plus forte, avec 78% de la promotion, soit 20% de plus que la promotion précédente. Les « internes » représentent quant à eux 19% de la promotion, ce qui est bien inférieure à la 20^{ème} promotion qui en comptaient 34%. Comme nous l'indiquons *supra*, les internes sont essentiellement des personnels de surveillance.

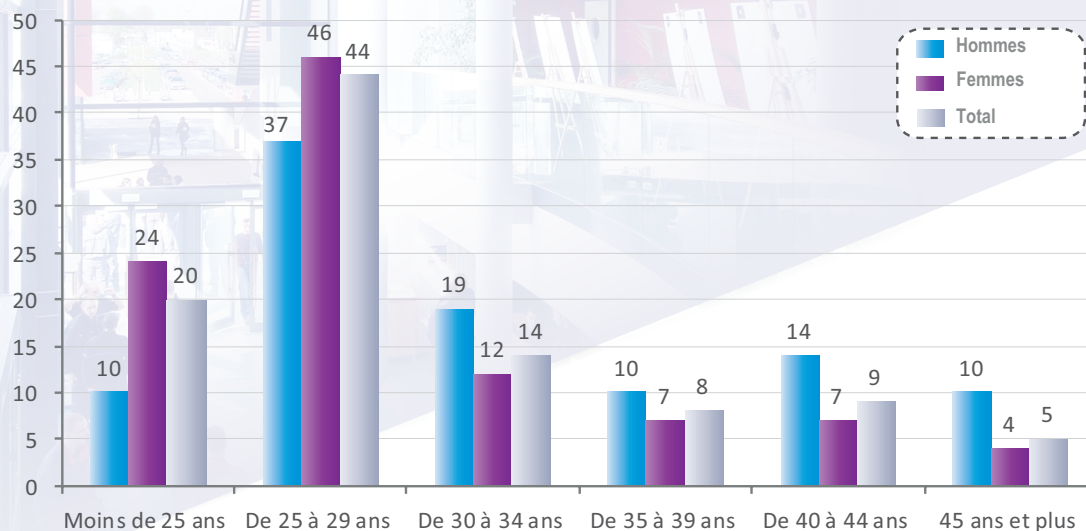
La moyenne d'âge de la promotion est de 30,2 ans avec des écarts assez nets entre hommes et femmes puisque cet indicateur s'élève à 32,7 chez les premiers et 29,1 chez les femmes.

Graphique 9 : Situation matrimoniale – Proportions



Les situations matrimoniales des CPIP sont partagées en deux groupes avec 49% de célibataires et 48% d'élèves en couple. Parmi ces derniers, 22% vivent en union libre, 17% sont mariés et 9% sont pacés. Quelques élèves ont déclaré être divorcés (3%). Si l'on dénombre proportionnellement autant de femmes que d'hommes célibataires, les représentants de la gente masculine ont davantage officialisé leur vie en couple, soit par le Pacs, soit par le mariage, que les femmes. Comme nous le soulignons, ce constat provient du fait que les hommes sont en moyenne plus âgés que les femmes. 54 élèves ont déclaré être parents, d'en moyenne deux enfants.

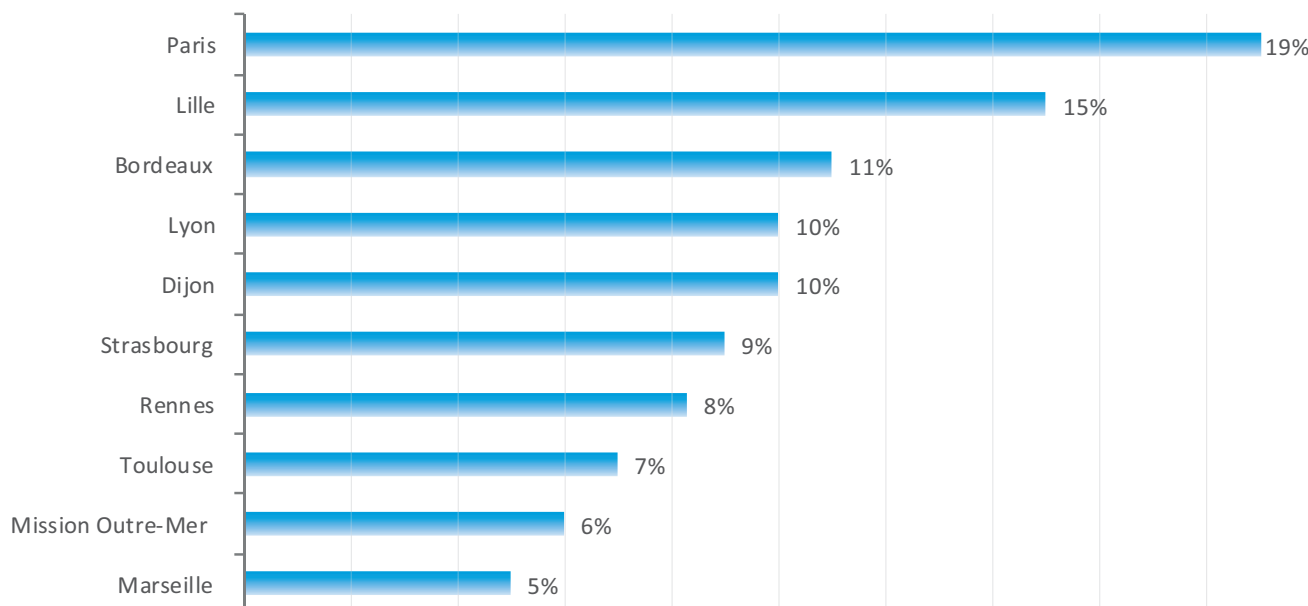
Graphique 10 : Répartition par sexe et par catégorie d'âges – Proportions



La catégorie quinquennale la plus représentée est celle des 25-29 ans, surtout chez les femmes puisque 46% d'entre elles y appartiennent. De même, presque un quart des femmes ont moins de 25 ans. A l'inverse, on peut observer que 24% des

hommes apparaissent dans les catégories de 40 ans et plus. Ce constat provient essentiellement du fait que les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à avoir passé le concours en interne.

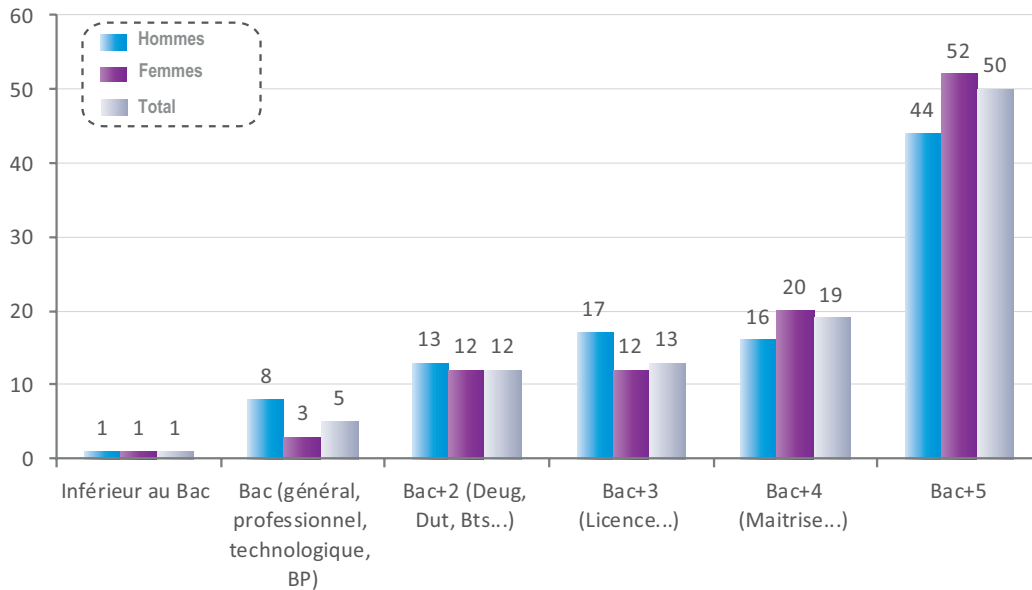
Graphique 11 : Directions interrégionales d'origine – Proportions



A l'instar des précédentes promotions, la DISP de Paris continue de fournir le plus d'élèves avec 19% qui en proviennent. Avec les recrues provenant de la région pénitentiaire de Lille, plus d'un tiers de la promotion est représentée. Les représentativités des autres DISP s'étendent de 11% (Bordeaux) à 5% (Marseille).

Les DISP de Bordeaux, Rennes et Toulouse, très peu touchées par les premières affectations de fin de formation, comptent au total 26% des effectifs de la promotion.

Graphique 12 : Diplôme le plus élevé obtenu - Proportions

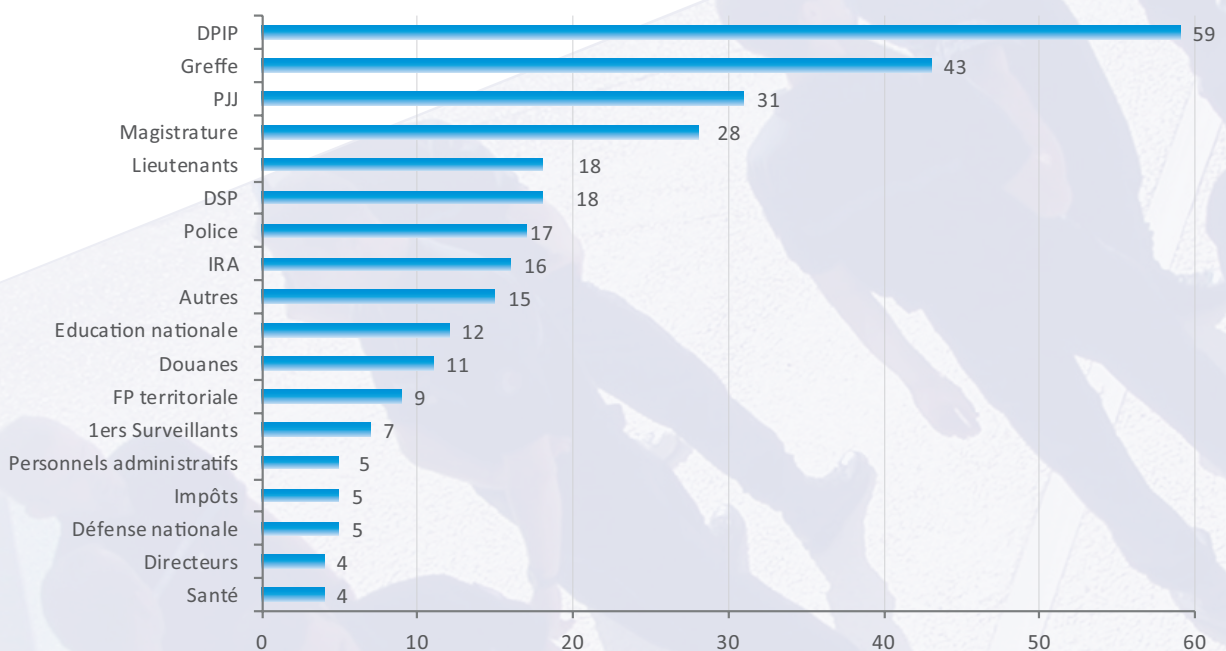


69% de la promotion est titulaire d'un diplôme de niveau Bac+4 ou Bac+5. Les femmes sont de loin plus diplômées que les hommes puisqu'elles sont 72% à appartenir à ce groupe tandis que les hommes ne sont que 60%.

87% le droit privé, 87% le droit pénal, 52% le droit de l'exécution des peines et 46% le droit contentieux judiciaire. 11% ont décroché un diplôme dans les domaines de l'enseignement, de l'éducation et du travail social et 11% en sciences humaines. Les autres élèves proviennent de filières extrêmement variées.

Concernant les domaines d'études, le droit reste de loin la filière la plus représentée avec 57% des élèves qui sont diplômés dans ce domaine. Parmi eux, 80% ont étudié le droit public,

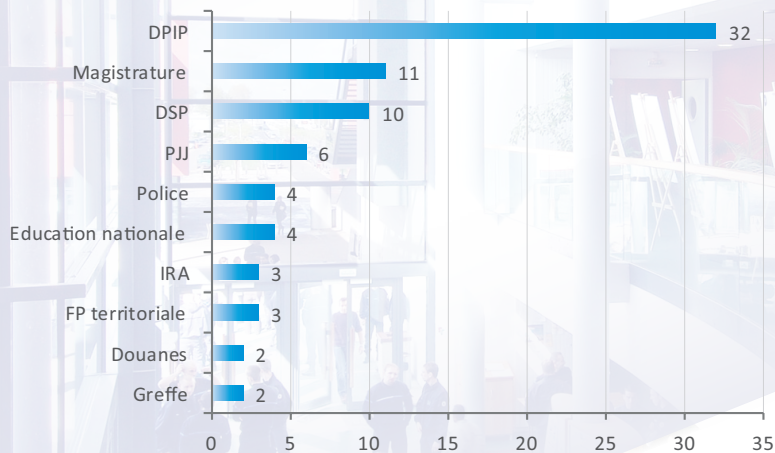
Graphique 13 : Autres concours passés en parallèle de celui de CPIP - Citations



139 élèves, soit 57%, ont passé en moyenne 2,2 concours, durant l'année précédant celui de CPIP. Parmi eux, 4 se détachent. Il s'agit des concours de DPIP (59 citations), de greffe (43 citations) d'éducateur PJJ (31 citations) et de la Magistrature (28 citations).

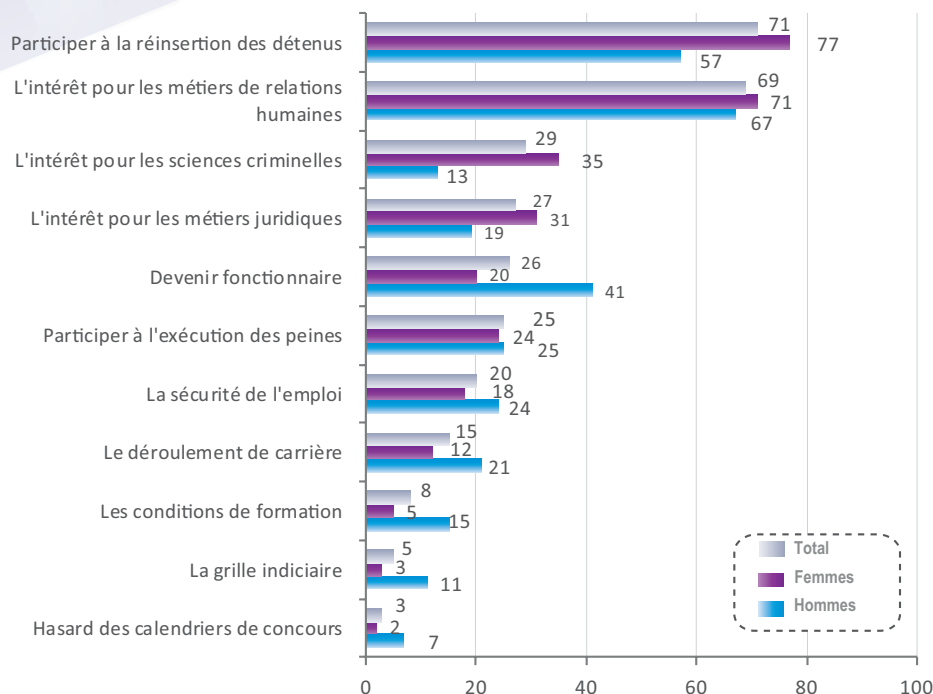
Le total des concours passés pour entrer dans l'administration pénitentiaire est de 102 sur les 307 déclarés, soit un tiers. Si une bonne moitié d'entre eux visait un poste de DPIP, on peut également observer que 18 concours ont été passés pour devenir DSP et 25 pour devenir lieutenants ou 1ers surveillants.

Graphique 14 : Nature des concours envisagés durant la scolarité (plusieurs réponses possibles) – Proportions



Bien qu'ils aient décroché le concours de CPIP, certains élèves envisagent d'autres perspectives professionnelles dès la formation. Pour ces personnes, le concours de DPIP est de loin le plus attractif avec 32 citations. Puis, viennent ceux de la magistrature et de DSP avec respectivement 11 et 10 voix. Au total, ce sont donc essentiellement des postes de catégorie A dans l'administration pénitentiaire qui sont visés.

Graphique 15 : Vous diriez que vous êtes entrés dans l'administration pénitentiaire pour ? – (3 principales motivations) – Citations

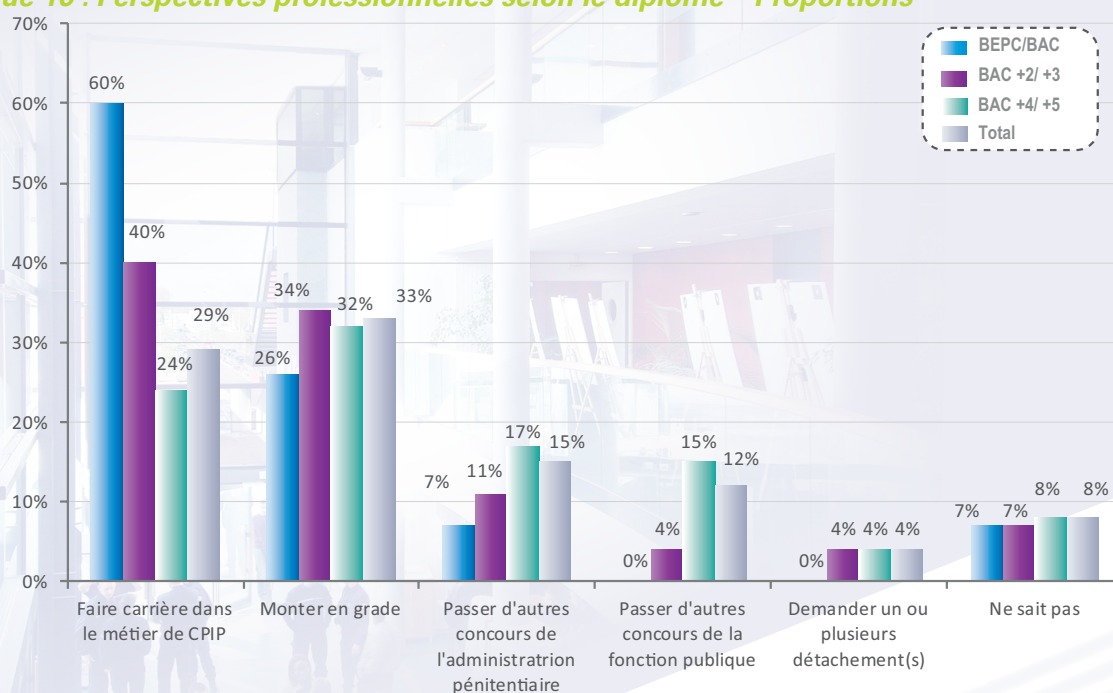


Au total, les motivations exprimées pour exercer le métier de CPIP dans l'administration pénitentiaire indiquent deux grandes dispositions : celle correspondant à la réinsertion des personnes détenues et l'intérêt porté aux métiers de relations humaines. Puis, viennent ensuite des motivations correspondant davantage aux profils universitaires des élèves avec l'intérêt déclaré pour les sciences criminelles et les métiers juridiques. Avec la participation à l'exécution des peines, citée en 6^{ème} place, il n'est donc pas excessif d'avancer que les motivations des élèves CPIP sont avant tout des motivations professionnelles, autrement dit liées au contenu même des activités qu'ils seront amenés à exercer. L'intérêt porté aux caractéristiques plus utilitaires de la fonction arrivent ensuite avec 26% de la promotion ayant cité « Devenir fonctionnaire » comme l'une de leurs trois motivations principales, tandis que la sécurité de l'emploi et le déroulement de carrière recueillent respectivement 20% et 12% des suffrages totaux.

La distinction entre hommes et femmes permet de faire émerger quelques grandes tendances. La première d'entre elles indique que les femmes sont bien plus motivées que les

hommes à participer à la réinsertion des personnes détenues, même si ces derniers sont 57% à l'avoir citée. La seconde observation porte sur l'intérêt différentiel porté aux sciences criminelles et aux métiers juridiques, qui semble être l'apanage des femmes avec 35% et 31% de citations chez ces dernières tandis que seuls 13% et 19% des hommes ont relevé ces items. Ce constat provient probablement du fait que les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à être issues de filières de droit que les hommes. En dernier lieu, les hommes ont davantage cité des motivations utilitaires liées à la sécurité de l'emploi, au fait même de devenir fonctionnaire et au déroulement de carrière. On peut ici poser l'hypothèse que leur expérience professionnelle dans le secteur privé n'a peut-être pas toujours été à la hauteur de leur espérance et que leur réorientation vers le secteur public offrait davantage de garantie sur ces aspects du métier de CPIP. Les conditions de formation et l'alignement sur une grille indiciaire, également plus cités par les hommes, en apportent d'ailleurs une preuve supplémentaire.

Graphique 16 : Perspectives professionnelles selon le diplôme – Proportions



Les déclarations faites au sujet des perspectives professionnelles indiquent de nouveau deux axes principaux qui sont « Faire carrière dans le métier de CPIP », avec 29% des suffrages totaux et « Monter en grade » qui réunit 33% des réponses. Globalement, nous pouvons donc affirmer que les élèves recrutés envisagent essentiellement leur avenir dans l'administration pénitentiaire, d'autant plus que la perspective de passer d'autres concours de cette administration se positionne en troisième position, venant ainsi entériner cette idée. Les croisements réalisés selon le diplôme apportent toutefois quelques nuances à cette ligne directrice. On voit que « faire carrière dans le métier de CPIP » est bien plus cité par les moins diplômés alors que la perspective de monter en

grade rencontre plus de succès chez les titulaires d'un Bac+2 et plus. De même, passer d'autres concours de l'administration pénitentiaire et de la fonction publique est bien plus prisé chez les plus diplômés. De ce constat, ressort l'idée que les plus diplômés présentent davantage de dispositions à monter en grade mais aussi et surtout à passer d'autres concours de l'administration pénitentiaire et de la fonction publique en général pour, à moyenne échéance, obtenir un poste de catégorie A, plus en phase avec leur niveau de scolarité.

21^{ème} promotion de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation

OCTOBRE 2016

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargés d'études : valentine.auzanneau@justice.fr

nicolas.boutin@justice.fr

OBSERVATOIRE DE LA FORMATION



Directeur de la publication : Sophie BLEUET · Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Valentine AUZANNEAU, Nicolas BOUTIN

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)



École nationale d'administration pénitentiaire